

M2 droit notarial et stage: rester dans la meme ville?

Par **Villyskye**, le **19/05/2009** à **12:58**

Bonjour,

Est ce que pour le M2 droit notarial on est "bloqués" dans la ville pour 3 ans ou peut-on par exemple suivre le M2 à montpellier et faire son stage et les cours en parallèle sur paris?

Par **mathou**, le **19/05/2009** à **14:43**

Bonjour,

Il n'y a pas de corrélation entre le M2 et le DSN - le M2 est difficile à intégrer donc la plupart des étudiants viennent d'autres régions que celle du M2 qui les accepte, et repartent après. Normalement, tu es tenu d'être dans une étude située dans le ressort géographique de la Cour d'appel du lieu du diplôme universitaire.

Vu l'état actuel du marché du travail sur le notariat, ce sera déjà bien si tu trouves un stage non rémunéré de M2 quelque part. Encore plus le stage rémunéré diplômant du DSN.

Selon les universités, vu la situation de crise, on admet que l'étude se situe dans une autre région tout en revenant suivre les cours dans la fac du M2, du moment que tu es inscrit sur les registres du stage du CFPN du lieu de l'étude. Il faut voir avec ton université.

Mais bon, autant suivre le DSN de l'université proche de ton étude en transférant ton dossier, ça coûtera moins cher.